

ÉVALUATION DES OPÉRATIONS

Rapport d'activité 2019 et programme de travail pour 2020-2022

Avril 2020



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE

Évaluation des opérations

Rapport d'activité 2019 et programme de travail pour 2020-2022

Avril 2020

Évaluation des opérations – Rapport d'activité 2019 et programme de travail pour 2020-2022

© Banque européenne d'investissement, 2020.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org. Vous pouvez également prendre contact avec notre Bureau d'information, à l'adresse : info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.
Imprimé sur du papier FSC.

TABLE DES MATIERES

1.	Rapport d'activité 2019	3
1.1	Évaluations	3
1.1.1	Évaluation ex post des critères de prêt de la BEI pour le secteur de l'énergie sur la période 2013-2017	3
1.1.2	Évaluation de l'activité de la BEI au titre de ses mandats	4
1.1.3	Évaluation des prêts de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion	4
1.1.4	Évaluation de l'appui de la BEI à la mobilité urbaine dans l'UE-28 (2007-2018)	4
1.1.5	Évaluation du mandat « Rehaussement de crédit » du Groupe BEI	5
1.1.6	Évaluation du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental	5
1.1.7	Évaluation d'un groupe de projets dans le domaine du logement social	5
1.2	Autres activités	6
1.2.1	Suivi des recommandations formulées dans le cadre d'évaluations	6
1.2.2	Appui méthodologique et conseils aux services de la Banque	6
1.2.3	Renforcement et partage des connaissances	7
1.2.4	Coopération avec les institutions homologues	7
1.2.5	Examen externe par les pairs	9
2.	Programme de travail pour 2020-2022	10
2.1	Programme de travail pour 2020	11
2.1.1	Action en faveur du climat : revue systématique de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas	11
2.1.2	Évaluation des obligations climatiquement responsables de la BEI	12
2.1.3	Évaluation du soutien du Groupe BEI aux PME	12
2.1.4	Évaluation du FEIS 2.0	12
2.1.5	Examen de la qualité et de l'utilisation des rapports de fin de travaux	13
2.2	Programme de travail pour 2021	14
2.3	Thèmes potentiels du programme de travail pour 2022	15

1. RAPPORT D'ACTIVITE 2019

En 2019, la division Évaluation des opérations (IG/EV) de la Banque européenne d'investissement (BEI) a travaillé sur six évaluations. En outre, elle a poursuivi le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations et continué d'apporter un appui méthodologique et des conseils aux services de la Banque. IG/EV a également maintenu ses activités de développement et de partage des connaissances, à l'intérieur comme à l'extérieur de la BEI. Dernier point, mais non des moindres, IG/EV a fait l'objet d'un examen externe par des pairs.

Une étape importante pour IG/EV en 2019 a été la création du groupe de travail du Conseil d'administration chargé des politiques de prêt, de l'évaluation et de l'impact des opérations. Ce groupe permet à IG/EV de présenter ses travaux et d'en débattre de manière plus approfondie que lors de la session plénière du Conseil d'administration. Nouvellement créé, il rapproche IG/EV, le service d'évaluation indépendant de la BEI, des parties prenantes auxquelles il rend des comptes. Dans l'idée de faire connaître ses travaux et de les rendre utiles pour les parties concernées, IG/EV a également décidé de présenter ses rapports pour information au Comité de vérification de la BEI et au Collège des commissaires aux comptes du Fonds européen d'investissement (FEI), le cas échéant.

1.1 Évaluations

En 2019, IG/EV a mené à bien deux évaluations. La première portait sur les critères de prêt de la Banque pour le secteur de l'énergie, la seconde sur les activités de la BEI au titre de mandats. La division a poursuivi ses travaux sur l'évaluation des prêts de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion et sur celle de l'activité de la Banque en matière de mobilité urbaine. Elle a par ailleurs entamé deux nouvelles évaluations, sur le Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI (EREM) et sur le Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (FFATPO).

1.1.1 Évaluation ex post des critères de prêt de la BEI pour le secteur de l'énergie sur la période 2013-2017

En 2018, la BEI a commencé à définir sa nouvelle politique de prêt dans le secteur de l'énergie, qui a été approuvée par son Conseil d'administration en novembre 2019. Pour contribuer à ce processus, IG/EV a procédé à une évaluation ex post des critères de prêt que la BEI a utilisés entre 2013 et 2017. Cette évaluation a analysé dans quelle mesure les critères ont aidé la Banque à sélectionner des projets qui i) appuyaient la politique énergétique de l'UE et ses principales priorités à cet égard, ii) concernaient les sous-secteurs de l'énergie présentant les plus grands besoins d'investissement et iii) répondaient aux normes de la Banque en matière de qualité et de solidité. L'évaluation s'est aussi penchée sur la qualité du processus d'information et de consultation des parties prenantes quant à la conception et à l'utilisation des critères.

L'évaluation est arrivée à la conclusion que les critères approuvés en 2013 étaient alignés sur les priorités de la politique énergétique de l'UE et qu'ils ont permis à la Banque de prioriser les investissements. Elle a également montré que ces critères ont aidé la Banque à choisir des projets solides et de bonne qualité. Toutefois, il était impossible d'imputer à ces seuls critères les notes globalement positives attribuées aux projets, ces critères n'étant que l'un des éléments utilisés dans l'évaluation des projets. Si la présence de ces critères dans une publication ayant fait l'objet d'une consultation publique a été bonne sur le plan de la transparence, la visibilité de ce document et l'usage qu'il en a été fait en dehors de la Banque sont toutefois restés limités. L'évaluation formulait des recommandations applicables au document qui remplacera les critères de prêt pour le secteur de l'énergie en ce qui concerne la clarté de ses objectifs et de son public cible, son niveau de précision et la publication d'un rapport sur son application. IG/EV a également préconisé d'apporter des améliorations dans la procédure de consultation publique et dans la catégorisation des documents tels que les critères de prêt pour le secteur de l'énergie.

L'évaluation a été achevée début 2019, à point nommé pour que les constatations et les recommandations qui y sont formulées viennent alimenter le processus de consultation publique relatif à la nouvelle politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie.

1.1.2 Évaluation de l'activité de la BEI au titre de ses mandats

L'activité de la BEI au titre de ses mandats s'est rapidement accrue et diversifiée au cours des quinze dernières années, en particulier depuis 2014. En intervenant dans le cadre de mandats, la BEI peut prendre davantage de risques, combiner des prêts à des aides non remboursables et fournir des services de conseil, ce qui lui permet de mieux répondre aux besoins de ses clients existants tout en élargissant sa clientèle. Les mandats ont ouvert la Banque à de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux risques par rapport au simple recours aux seules ressources de la Banque et celle-ci a dû s'adapter à ce type d'activité.

Cette évaluation a examiné dans quelle mesure la conception et le fonctionnement de l'activité de la BEI au titre de ses mandats ont permis d'atteindre les objectifs visés et quelles étaient les améliorations possibles. Globalement, l'évaluation a permis de constater que la BEI avait bien progressé dans le renforcement de la gestion des mandats et l'obtention de résultats. Des améliorations relatives aux systèmes et aux procédures sont en cours et doivent être traitées en priorité. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour démontrer la valeur ajoutée de la BEI et mieux documenter les progrès accomplis pour ce qui est des réalisations, des impacts et de l'additionnalité au titre des mandats¹. En outre, l'évaluation a recommandé à la Banque de mettre à jour et de renforcer son approche et sa stratégie d'engagement proactif dans l'exécution des mandats, compte tenu de l'évolution de l'environnement.

Cette évaluation a été examinée par le Conseil d'administration de la BEI en décembre 2019.

1.1.3 Évaluation des prêts de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion

La cohésion entre les États membres de l'UE fait partie des priorités de longue date de la BEI et constitue l'une des missions essentielles qui lui ont été confiées en vertu du traité sur l'Union européenne. Le volume des prêts qu'elle octroie au titre de cet objectif représente l'un de ses principaux indicateurs de résultat.

En 2019, IG/EV a accompli le travail de terrain et s'est lancé dans la synthèse de l'évaluation des financements de la BEI à l'appui de la cohésion, sur la période allant de 2007 à 2018. Cette évaluation vise à examiner si les objectifs et la stratégie de la BEI s'avèrent appropriés pour soutenir le développement des régions relevant de l'objectif de cohésion. L'évaluation repose également sur une combinaison de méthodes pour analyser la contribution réelle de la Banque à la réduction des disparités régionales au sein de l'Union européenne. Le rapport final devrait être soumis au Conseil d'administration de la BEI pour examen au deuxième trimestre de 2020.

1.1.4 Évaluation de l'appui de la BEI à la mobilité urbaine dans l'UE-28 (2007-2018)

La mobilité urbaine fait partie des principales priorités de la politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports et représente environ un quart de toutes les opérations menées par la Banque dans le domaine des transports sur la période 2007-2018. En outre, elle a des incidences considérables, notamment sur les changements climatiques, les embouteillages en zone urbaine, la sécurité routière et la sécurité des voyageurs.

Le principal objectif de cette évaluation est d'examiner la pertinence et la performance des opérations soutenues par la BEI dans le domaine de la mobilité urbaine au sein de l'UE-28 entre 2007 et 2018. Dans ce contexte, elle doit déterminer si la BEI a contribué aux objectifs

¹ Par additionnalité, on entend la manière dont le financement de la BEI répond à une situation d'investissement perfectible, facilite ou renforce un projet, ou complète d'autres sources de financement.

stratégiques de l'UE et de la Banque, à savoir de renforcer i) l'efficacité des transports (réductions de coûts et gains de temps), ii) la viabilité environnementale et l'action en faveur du climat, et iii) la sûreté et la sécurité des transports. Cette évaluation se concentre sur les moyens de transport urbains publics et collectifs dans les zones urbaines (métros, tramways, trains et bus). Le Conseil d'administration de la BEI devrait débattre du rapport à la mi-2020.

1.1.5 Évaluation du mandat « Rehaussement de crédit » du Groupe BEI

Le Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI (EREM) est un mandat de 6 milliards d'EUR que la BEI a confié au FEI afin d'accroître l'accès aux financements pour les petites entreprises au moyen d'un large éventail d'instruments (apports de fonds propres, instruments de dette et garanties). En outre, ce mandat vise à contribuer au développement d'instruments des marchés des capitaux européens qui soutiennent les petites entreprises, ciblent des domaines spécifiques tels que l'emploi des jeunes, la microfinance et les banques coopératives, et ont un impact social, environnemental et en matière d'innovation.

L'évaluation examine la pertinence, l'efficacité et l'efficience de trois instruments du mandat EREM : Financement à impact social, Fonds de prêts et Banques coopératives et institutions de plus petite taille. L'évaluation vise aussi à déterminer si l'éventail des instruments du mandat EREM est approprié pour remédier à la question de l'accès aux financements pour les PME, les ETI et les entreprises sociales. Enfin et surtout, l'évaluation examine la structure de gouvernance du mandat EREM, notamment la coopération et la coordination entre la BEI et le FEI. Le rapport final devrait être soumis au Conseil d'administration du FEI au deuxième trimestre de 2020.

1.1.6 Évaluation du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental

Le Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (FFATPO) vise à améliorer la qualité des opérations que la Banque mène dans les pays du Partenariat oriental, ainsi que leur incidence sur le développement, au moyen d'une assistance technique ciblée. Il a été créé en 2010 en tant que fonds fiduciaire à donateurs multiples couvrant un large éventail de secteurs. En juillet 2019, huit États membres de l'UE s'étaient engagés à investir dans ce fonds fiduciaire à hauteur d'environ 40 millions d'EUR. La BEI gère et administre ce fonds fiduciaire.

Alors que le FFATPO approche les dix ans d'activité, les contributeurs ont demandé à la BEI d'effectuer une évaluation de la performance du fonds. Les services qui gèrent le fonds fiduciaire ont donc confié cette tâche à IG/EV. L'évaluation en question examinera dans quelle mesure l'assistance technique fournie a contribué à faciliter l'investissement et à soutenir la préparation et la mise en œuvre de projets dans la région. Le rapport devrait être achevé au quatrième trimestre de 2020.

1.1.7 Évaluation d'un groupe de projets dans le domaine du logement social

Le programme de travail d'IG/EV pour 2019 prévoyait également une évaluation d'un groupe de projets dans le domaine du logement social. Les premiers travaux de recherche ont démarré au début de l'année. Toutefois, ils ont été suspendus en raison d'un manque de ressources et de la nécessité de concentrer les efforts sur d'autres évaluations en cours. Une analyse ultérieure effectuée dans le contexte de l'élaboration du programme de travail d'IG/EV pour 2020 et au-delà a démontré que cette évaluation présentait moins d'intérêt et d'utilité potentielle que d'autres thèmes. Elle ne figure donc plus dans le programme de travail.

1.2 Autres activités

1.2.1 Suivi des recommandations formulées dans le cadre d'évaluations

En 2019, IG/EV a poursuivi le suivi et l'établissement de rapports trimestriels sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre d'évaluations. Par rapport aux années précédentes, le nombre de recommandations à mettre en œuvre avait sensiblement diminué. Seules les recommandations des trois évaluations les plus récentes étaient en attente et aucun retard n'était enregistré selon le calendrier fixé par la Banque. La Banque déploie des efforts importants pour mettre en œuvre les recommandations d'IG/EV en temps utile et de manière exhaustive. La clarification de diverses étapes du processus de suivi, l'automatisation de certaines procédures et, en particulier, une appropriation accrue de ces procédures dans toute la Banque ont aussi contribué à une plus grande efficacité. En 2019, IG/EV a poursuivi sa coopération avec les services de la Banque afin d'améliorer encore les processus et de veiller à ce qu'ils soient largement connus et compris. Par ailleurs, un accord a été trouvé en ce qui concerne l'adoption de procédures simplifiées pour le suivi des recommandations découlant des évaluations relatives au FEI et le premier rapport au Conseil d'administration du FEI a été rédigé début 2019.

1.2.2 Appui méthodologique et conseils aux services de la Banque

Comme les années précédentes, IG/EV a fourni des conseils méthodologiques aux services de la BEI qui en ont fait la demande. En 2019, le soutien d'IG/EV s'est essentiellement concentré sur la formulation de commentaires sur la solidité des méthodes utilisées dans des projets de rapports d'évaluation sur lesquels la Banque était invitée à se positionner, ainsi que d'avis sur des clauses d'évaluation de mandats nouveaux ou modifiés.

Parmi les évaluations qui ont été commentées par IG/EV cette année, à différentes étapes du processus, figurent l'évaluation du Mandat de prêt extérieur de la BEI, l'évaluation finale de l'appui à la FEMIP, l'évaluation du Fonds fiduciaire pour l'Afrique, l'évaluation de Jaspers et l'examen de fin de parcours de la Facilité d'investissement ACP². Par ses observations, IG/EV a pu contribuer à l'élaboration de rapports plus solides, qui s'appuient sur de meilleurs cadres d'évaluation, utilisent des méthodes d'évaluation plus rigoureuses et restent plus proches des données probantes dans leur analyse.

Les mandats pour lesquels l'avis d'IG/EV a été sollicité concernant la clause d'évaluation comprenaient le Fonds Initiative internationale pour le climat (Fonds IKI) et le Mécanisme de panachage de ressources en faveur des transports, qui a été établi dans le cadre de l'initiative plus large du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Ces consultations sont consacrées dans les procédures de la Banque relatives à l'ébauche et à l'élaboration des mandats.

En outre, en 2019, IG/EV a renforcé sa participation au programme pluriannuel d'évaluation d'impacts organisé par la BEI et le Global Development Network (GDN). Ce programme vise à analyser de manière approfondie les résultats et les incidences réelles sur le développement des opérations financées par la BEI dans les pays ACP, tout en renforçant la capacité des nouveaux chercheurs issus de ces pays à utiliser des méthodes de pointe pour l'évaluation de l'impact. IG/EV est membre du comité consultatif du programme et dispense des formations aux jeunes chercheurs sur les méthodes d'évaluation. IG/EV formule également des observations approfondies sur des propositions de recherche et sur tous les projets de rapports.

² FEMIP est l'abréviation de Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat, Jaspers (Joint Assistance to Support Projects in European Regions) signifie « Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes ». ACP fait référence au Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Autres contributions d'IG/EV pour la Banque :

- IG/EV a formulé des observations sur un document qui analyse les avantages et les inconvénients de l'adoption d'une approche par portefeuille pour le suivi de la performance des prêts intermédiés. Ce document a été rédigé par les services de la Banque sur la base d'une recommandation formulée par IG/EV dans le cadre de son évaluation de l'activité de prêt intermédié de la BEI dans les pays ACP.
- IG/EV a appuyé l'élaboration d'un modèle des résultats pour la stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat dans le cadre de l'examen à mi-parcours de cette stratégie approuvée en 2015.
- IG/EV a contribué activement aux travaux du groupe interne de la BEI qui examine le cadre de durabilité environnementale et sociale de la Banque, avant le lancement de la consultation publique.
- S'appuyant sur ses évaluations, IG/EV a fourni des conseils pour l'élaboration du nouveau cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact, qui est actuellement à l'essai.

1.2.3 Renforcement et partage des connaissances

En 2019, IG/EV a déployé des efforts importants pour renforcer ses connaissances et ses compétences sur le plan général et dans des domaines spécifiques liés aux évaluations en cours. On retiendra en particulier un atelier pratique de deux jours visant à améliorer les aptitudes en matière de rédaction de rapports assortis de messages ciblés pour l'ensemble du personnel d'IG/EV, ainsi qu'une formation d'une journée dispensée par DEval, l'institut allemand d'évaluation du développement, sur les dernières évolutions en matière de méthodes d'évaluation. De plus, une série de cours accélérés et de « petits-déjeuners EV » ont permis au personnel de mieux comprendre l'évaluation et d'autres sujets liés au Groupe BEI. Ont été abordés des thèmes aussi variés que les méthodes d'évaluation (la définition de logiques d'intervention et de théories du changement, les options d'échantillonnage, etc.), les procédures de la Banque (la tarification des opérations, le positionnement dans le cadre des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, par exemple) ou encore le rôle de certaines entités du Groupe BEI (comme le FEI ou la direction du contrôle financier).

Certains membres d'IG/EV ont également participé à des formations avancées sur les méthodes de mesure de l'impact, sur les mégadonnées et l'apprentissage automatique, ainsi que sur le programme IPDET³ en Suisse. En outre, les membres de l'équipe ont pris part à des conférences et à des événements qui leur ont permis d'acquérir des connaissances sur des thèmes pertinents pour les évaluations en cours, comme la huitième conférence sur l'évaluation de la politique de cohésion de l'UE, qui s'est tenue à Bucarest en juin, et la troisième conférence internationale sur l'évaluation de l'environnement et du développement, qui s'est déroulée à Prague en septembre.

1.2.4 Coopération avec les institutions homologues

Groupe de coopération pour l'évaluation

Le Groupe de coopération pour l'évaluation (GCE) est une plateforme à laquelle IG/EV continue de participer activement. Ce forum, mis sur pied il y a plus de 20 ans par les présidents des principales institutions financières internationales (IFI), s'attache à harmoniser les travaux d'évaluation de ces institutions. Le GCE établit également des normes concernant les fonctions d'évaluation indépendantes au sein des IFI.

³ IPDET fait référence au programme international de formation en évaluation du développement.

Voici plusieurs initiatives auxquelles IG/EV a participé, qu'elle a lancées ou dirigées cette année :

- IG/EV a mené à terme les tâches du groupe de travail qu'elle dirigeait sur les recommandations formulées dans le cadre des évaluations, les réponses de la direction et les circuits de retour. Le groupe a fait le point sur les pratiques des membres du GCE et s'est inspiré de l'expérience de chaque institution, des défis communs et des enseignements tirés, pour produire un rapport final et trois notes de pratique.
- IG/EV a participé, avec un membre du Conseil d'administration de la BEI, à une réunion des responsables des fonctions d'évaluation indépendante des IFI et des comités du conseil d'administration qui supervisent les fonctions d'évaluation dans les autres IFI.
- IG/EV a soutenu l'Inspecteur général, dans son rôle de président du comité d'adhésion, dans le cadre du lancement de l'évaluation d'une nouvelle demande d'adhésion au GCE.
- IG/EV a coordonné la position commune du GCE sur la révision des critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.
- IG/EV a créé, avec le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale, un groupe de travail sur l'additionnalité. Ce groupe dressera un état des lieux qui lui permettra de comprendre les définitions, les évaluations et les rapports de tous les membres du GCE en matière d'additionnalité, pour les opérations privées comme publiques. Le rapport devrait être disponible au premier semestre de 2020.

Révision des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE

IG/EV a participé activement au processus de révision des critères d'évaluation mené cette année par le CAD de l'OCDE. Le processus a consisté en une consultation de six mois à l'échelle mondiale et en une enquête publique, ainsi qu'en des entretiens avec les principales parties prenantes et des discussions avec des groupes hautement spécialisés, en personne ou au moyen de technologies de communication à distance (des webinaires, par exemple). IG/EV a suivi le processus de près et apporté sa contribution à chaque étape. Elle a également dirigé et coordonné la position commune du GCE sur la révision, laquelle a eu une incidence considérable sur la nature des critères révisés.

Autres forums

En 2019, IG/EV a participé à d'autres manifestations et en a coorganisé plusieurs, ce qui lui a permis de partager son expérience et de tirer des enseignements de celle de ses pairs. Parmi les principales manifestations, on peut citer :

- la semaine de l'évaluation en Asie (qui s'est tenue en septembre, à Kunming, en Chine), où IG/EV a présenté son point de vue sur les prêts intermédiés sur la base d'une évaluation récente. L'Inspecteur général y a présidé une séance sur l'activité de prêt intermédié ;
- la manifestation sur l'analyse et l'évaluation des mégadonnées (en mars, à Luxembourg), coparrainée par la Société luxembourgeoise de l'évaluation et de la prospective (SOLEP) pour marquer le dixième anniversaire de l'organisation. Les séances de travail ont non seulement porté sur les aspects techniques et méthodologiques (p. ex. le recours à des modèles prédictifs ou à l'analyse des médias sociaux dans les évaluations), mais aussi sur la protection et l'utilisation des données et l'éthique ;

- la huitième Conférence internationale sur l'évaluation et le suivi (« Innovation, développement durable et inclusion sociale – L'UE en 2021-2027 »), qui s'est tenue en novembre, à Budapest, où IG/EV a fait une présentation sur l'utilisation des évaluations dans le processus décisionnel et sur l'évaluation des critères de prêt pour le secteur de l'énergie ;
- des échanges d'expérience, dans le cadre de visites, avec des homologues de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et de la direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO) (en février et en mars, à Luxembourg) et une participation à la réunion des responsables des services d'évaluation de l'UE pour la coopération au développement et l'action extérieure (en juin, à Bruxelles) ;
- les journées d'échange sur l'évaluation et les politiques publiques (en avril, à Santa Cruz de Tenerife), où IG/EV a fait une présentation de l'évaluation à la BEI devant le gouvernement régional des îles Canaries.

1.2.5 Examen externe par les pairs

En 2019, la division IG/EV a fait l'objet d'un examen externe par des pairs qui a porté sur sa gouvernance, ses méthodes de travail et l'équilibre qu'elle établit entre ses objectifs en matière d'apprentissage et d'obligation de rendre compte. L'organisation régulière d'examen par les pairs est reconnue comme étant une bonne pratique par les acteurs de l'évaluation et jusqu'à présent, la BEI et la Banque islamique de développement étaient les seules institutions financières internationales à ne pas se soumettre à un tel exercice. Un groupe de haut niveau, composé de quatre experts reconnus issus d'institutions multilatérales, a consulté des documents pertinents et mené des entretiens avec près de 80 membres du personnel et des instances dirigeantes du Groupe BEI. La version définitive du rapport est attendue pour début 2020. Le groupe présentera ses conclusions et ses recommandations sur les performances d'IG/EV concernant trois caractéristiques importantes des fonctions d'évaluation : l'indépendance, la crédibilité et l'utilité, mesurées au regard de normes convenues au niveau international.

2. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2020-2022

IG/EV élabore son programme de travail sur une période à horizon mobile, en prenant en compte les activités de la BEI et du FEI et leur évolution. Il concilie l'objectif visant à contribuer à l'obligation de rendre compte et à l'apprentissage du Groupe BEI avec les besoins des services, de la direction et des instances dirigeantes de la BEI et du FEI. Le programme de travail d'IG/EV se concentre généralement sur les évaluations planifiées. L'expérience montre qu'il est difficile de prévoir et donc d'inclure dans le programme de travail d'autres activités, telles que des demandes ponctuelles d'évaluations spécifiques émanant des services ou des instances dirigeantes du Groupe BEI et la fourniture d'une assistance en matière d'évaluation à la demande des services. Par conséquent, l'approche d'IG/EV consiste à entreprendre ces activités si et quand cela est possible, après avoir évalué avec soin leur importance pour le Groupe BEI et à la lumière de ses ressources disponibles.

IG/EV détermine des sujets possibles d'évaluation en fonction de plusieurs critères, dont le volume et le nombre d'activités de la BEI et du FEI dans un secteur ou thème donné, la probabilité que le secteur ou le thème fasse l'objet de discussions internes visant à redéfinir l'activité de la Banque ou du Fonds, et le temps écoulé depuis la dernière évaluation de ce thème ou secteur par IG/EV. IG/EV discute ensuite de ces sujets avec différentes parties prenantes au sein de la BEI et du FEI afin de veiller à ce que les sujets et les calendriers proposés soient appropriés et se traduisent par des évaluations réalisables et utiles. Les obligations en matière d'évaluation sont directement incluses dans le programme et ont la priorité sur les autres sujets d'évaluation possibles. Enfin, avant de présenter sa proposition de programme de travail au Comité de direction et au Conseil d'administration de la BEI, IG/EV affecte les ressources disponibles à la liste préliminaire des évaluations.

Depuis 2018, le nouveau groupe de travail du Conseil d'administration chargé des politiques de prêt, de l'évaluation et de l'impact des opérations examine le projet de programme de travail d'IG/EV avant de le soumettre au Conseil d'administration pour approbation. Ce groupe de travail a fait savoir qu'il souhaitait que soit examinée plus tôt l'orientation que pourraient prendre les évaluations planifiées. En conséquence, en 2019, IG/EV a présenté ses travaux préliminaires de cadrage pour les évaluations 2020 de manière plus détaillée. Le programme de travail proposé ci-après traduit les résultats des échanges qui ont eu lieu avec le groupe de travail lors de sa réunion de décembre 2019.

Pour la période 2020-2022, IG/EV a l'intention de diversifier davantage ses produits, de mieux remplir ses objectifs en matière d'obligation de rendre compte et d'apprentissage, d'améliorer la flexibilité et de fournir plus rapidement des données probantes pour alimenter des discussions stratégiques ou pertinentes à l'échelle de la Banque. IG/EV révisera certains produits existants et en introduira de nouveaux. Premièrement, IG/EV reverra la portée et les méthodes des évaluations thématiques, qui ont marqué ses travaux ces dernières années, dans l'optique d'améliorer l'opportunité et l'utilité de ce type d'évaluation. Deuxièmement, comme elle l'a annoncé l'année dernière, la division IG/EV réintroduira des évaluations de groupes de projets, accompagnées d'un rapport de synthèse. Les groupes seront choisis avec soin afin de garantir la faisabilité et l'utilité de ces exercices. Il s'agira par exemple de cibler des projets pilotes ou des projets innovants, de nouveaux produits, etc. Troisièmement, IG/EV testera des évaluations d'impact pour réaliser des analyses contrefactuelles de l'efficacité, en utilisant, par exemple, des méthodes de modélisation, expérimentales et quasi expérimentales. Quatrièmement, IG/EV effectuera des examens et des comparaisons, dont des examens rapides des résultats et des bilans pertinents pour l'activité de la BEI. Cinquièmement, s'appuyant sur l'expérience accumulée au fil de ses évaluations de l'activité de la BEI au titre de ses mandats, IG/EV effectuera aussi des évaluations institutionnelles. Enfin, IG/EV précisera et renforcera son offre de produits destinés à améliorer la culture d'évaluation au sein du Groupe BEI : analyses de l'évaluabilité, évaluations de la sélection des projets, outils de suivi et d'établissement de rapports, appui aux services en cas d'évaluations de tiers, etc.

2.1 Programme de travail pour 2020

En 2020, IG/EV achèvera les évaluations déjà en cours, qui sont mentionnées à la section 1.1 ci-dessus :

1. l'évaluation des prêts de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion, qui doit être examinée par le Conseil d'administration de la BEI au deuxième trimestre 2020 ;
2. l'évaluation du soutien de la BEI à la mobilité urbaine, qui doit être examinée par le Conseil d'administration de la BEI au deuxième semestre de 2020 ;
3. l'évaluation du Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI (EREM), qui sera soumise au Conseil d'administration du FEI au deuxième trimestre de 2020 et ensuite au Conseil d'administration de la BEI pour information ;
4. l'évaluation du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental, que le Conseil d'administration de la BEI examinera au dernier trimestre de 2020.

En 2020, IG/EV lancera également cinq nouvelles revues et évaluations, témoignant de sa volonté de diversifier davantage ses produits, comme expliqué plus haut.

2.1.1 Action en faveur du climat : revue systématique de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas

L'action en faveur du climat est une priorité majeure du Groupe BEI. La BEI fait partie des chefs de file mondiaux du financement climatique. Le total des prêts qu'elle a signés à l'appui de l'action en faveur du climat entre 2015 et fin 2019 dépasse 86 milliards d'EUR. Pour la décennie à venir, la BEI est très ambitieuse. Elle a annoncé vouloir débloquer 1 100 milliards d'USD d'investissements et affermir ainsi sa position de « banque européenne du climat ». L'appui de la BEI en faveur de l'action climatique cible particulièrement les mesures d'atténuation dans des domaines comme les transports, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

IG/EV a mené une évaluation de l'action de la BEI en faveur du climat en 2015, qui a alimenté la stratégie climatique actuelle du Groupe BEI. Alors que la Banque se prépare à élaborer une nouvelle stratégie et un nouveau plan de mise en œuvre pour 2020 et au-delà, IG/EV entend fournir une contribution utile et opportune.

IG/EV propose donc de procéder en deux étapes en 2020. Premièrement, la division préparera un inventaire des lacunes dans les données factuelles (« evidence gap map ») en ce qui concerne l'efficacité des interventions en matière d'action pour le climat à l'échelle mondiale. Deuxièmement (selon les résultats de cet inventaire), IG/EV effectuera une revue systématique des données recueillies pour déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. La revue systématique ne portera pas prioritairement sur les activités de la BEI, mais plutôt sur l'existence de données factuelles sur l'impact pour les types de projets que la BEI finance. Étant donné que les examens reposent sur une cartographie, une appréciation et une synthétisation des données factuelles disponibles réalisés à l'aide de méthodes scientifiquement reconnues, les constatations faites lors des examens systématiques sont plus fiables que celles des études isolées. En concentrant son l'examen sur toutes les données factuelles de bonne qualité disponibles, IG/EV pourra tirer parti non seulement de l'expérience de la BEI, mais aussi de celle d'autres entités, et donc maximiser les enseignements qui pourront être tirés.

L'inventaire des lacunes dans les données factuelles sera mis à la disposition du personnel de la Banque au deuxième trimestre et l'examen systématique devrait être soumis au Conseil d'administration de la BEI au quatrième trimestre de 2020, à point nommé pour alimenter les discussions internes sur la nouvelle stratégie climatique ainsi que sur sa mise en œuvre.

2.1.2 Évaluation des obligations climatiquement responsables de la BEI

Outre son rôle de premier plan dans les opérations de prêt en faveur du climat, la BEI a été l'un des pionniers de l'émission d'obligations climatiquement responsables, et reste le plus grand émetteur de ce type d'obligations. Connues également sous le nom d'« obligations vertes », elles servent à financer en particulier des opérations qui ont un impact favorable sur l'environnement ou sur le climat. Entre 2007 et mi-2019, la BEI a émis près de 25 milliards d'EUR d'obligations vertes dans 13 devises. Les fonds levés ont servi à financer 265 projets éligibles dans 52 pays, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, la plupart dans le domaine des énergies renouvelables.

IG/EV entend lancer une évaluation globale des obligations vertes. Elle examinera les émissions d'obligations vertes de la BEI et dans quelle mesure elles ont permis d'accroître la notoriété du marché et à en favoriser le développement, deux objectifs importants de cette activité. Elle évaluera aussi dans quelle mesure les projets financés au moyen d'obligations vertes ont contribué à la réalisation des objectifs en matière d'action pour le climat.

Cette évaluation, tout comme l'examen systématique des données factuelles sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans le domaine de l'action climatique (section 2.1.1), répond au point inclus l'année dernière dans le programme de travail d'IG/EV visant à lancer, en 2021, une évaluation de la stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat. Au vu de l'ambition de la BEI de jouer le rôle de « banque européenne du climat » et de l'accélération du processus de révision de la Banque de sa stratégie climatique actuelle, IG/EV a décidé de donner à ce thème un caractère prioritaire afin de mieux aligner ses travaux sur les préoccupations les plus pressantes de la BEI.

2.1.3 Évaluation du soutien du Groupe BEI aux PME

L'importance des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'économie de l'UE ne peut être sous-estimée, que ce soit sur le plan de la création d'emplois, de la compétitivité ou de la croissance économique. Néanmoins, certaines catégories de petites entreprises continuent de faire face à un certain nombre de défis, dont l'accès aux financements, en dépit de l'abondance des liquidités et de la faiblesse des taux d'intérêt. Le soutien aux PME représente une activité importante du Groupe BEI. Ces cinq dernières années, plus d'un tiers des financements du Groupe ont servi à appuyer de petites entreprises. Outre les prêts classiques à l'appui de projets et les prêts intermédiés à bénéficiaires multiples, le Groupe BEI fournit des garanties ainsi que des instruments d'apports de fonds propres et de quasi-fonds propres.

Étant donné l'importance du soutien aux petites entreprises, la diversification accrue des produits offerts par la BEI et le fait que la dernière évaluation d'IG/EV relative au soutien aux PME dans l'Union européenne date d'il y a plus de cinq ans, IG/EV lancera une évaluation détaillée en 2020. Ce nouvel exercice comprendra des questions liées à l'impact, à l'additionnalité, aux coûts et à la consommation de capital, afin d'offrir une image complète et équilibrée de l'appui aux petites entreprises. L'évaluation couvrira la période 2014-2019. Lorsqu'elle entamera ses travaux, IG/EV décidera de mener une évaluation de grande ampleur ou un ensemble de deux voire trois évaluations (par type de produit, par exemple).

2.1.4 Évaluation du FEIS 2.0

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), qui vise à stimuler l'investissement, à accroître la compétitivité et à soutenir une croissance durable à long terme dans l'Union européenne, a été reconduit en décembre 2017. Le règlement instituant le FEIS demande que le Fonds soit évalué en juin 2018 et tous les trois ans par la suite. L'accord sur la gestion du FEIS précise davantage cette obligation ainsi que les aspects qu'il convient d'examiner, à savoir l'efficacité, l'efficience et l'impact. Pour faire en sorte que cette évaluation soit disponible à temps (en 2021), IG/EV entamera ses travaux en 2020. L'évaluation sera conçue pour répondre aux objectifs en matière d'obligation de rendre compte et d'apprentissage.

IG/EV prévoit de mettre à jour les résultats de l'analyse qu'elle a effectuée dans le cadre de son évaluation du FEIS en 2018, et d'évaluer également les nouveaux objectifs qui ont été introduits avec le FEIS 2.0 (l'objectif climatique, par exemple). Enfin, IG/EV tirera des enseignements pour l'avenir sur un certain nombre de sujets pertinents (par exemple, la coordination et la complémentarité de la BEI et des institutions ou banques nationales de promotion économique).

2.1.5 Examen de la qualité et de l'utilisation des rapports de fin de travaux

L'autoévaluation par la direction ou les services opérationnels concernés représente un aspect important dans les systèmes d'évaluation de la plupart des IFI, notamment celles représentées au sein du Groupe de coopération pour l'évaluation (GCE), dont la BEI fait partie. L'autoévaluation vise à analyser tous les facteurs contribuant à la performance, en englobant tous les objectifs exprimés ou implicites des opérations, ainsi que les effets possibles des évolutions non intentionnelles ou imprévues. Dans toutes les IFI, les fonctions d'évaluation indépendantes jouent un rôle dans l'élaboration du système d'autoévaluation et dans la validation indépendante des rapports d'autoévaluation de l'institution.

Contrairement à d'autres membres du GCE, la BEI ne dispose pas d'un système d'autoévaluation faisant partie intégrante d'un « système de résultats et d'impacts » à l'échelle de l'institution. Néanmoins, le système de suivi des projets, qui débouche sur l'établissement de rapports de fin de travaux (RFT), peut être considéré comme une sorte d'« autoévaluation ». La Banque établit plus de 200 RFT chaque année. Toutefois, ces rapports ne font pas l'objet d'un processus d'examen ou de validation par le service d'évaluation indépendant de la BEI (IG/EV). La mise en place d'un système de validation similaire à celui d'autres IFI ne semble pas réalisable à la BEI, dans la mesure où les ressources supplémentaires qu'il faudrait mobiliser ne seraient pas proportionnelles aux avantages qu'un tel système procurerait. Cependant, une forme d'évaluation indépendante des RFT pourrait contribuer à garantir la qualité des rapports et des données disponibles pour évaluer les résultats des projets et leur impact, ainsi qu'un recours plus fréquent aux anciens RFT lors de la mise en place de nouvelles opérations.

IG/EV procédera à la revue des RFT en se concentrant sur trois aspects : i) le caractère adéquat du modèle de RFT pour établir des rapports sur les projets ; ii) la qualité des RFT en matière de rigueur, d'exhaustivité, de transparence et de pertinence des informations pour évaluer l'obtention des résultats ; et iii) le recours aux RFT dans la conception d'opérations ultérieures. L'examen sera défini et conçu comme un projet pilote pour permettre à IG/EV d'adopter la meilleure approche d'examen et de tirer des enseignements utiles pour la Banque. Il se concentrera très probablement sur un échantillon de RFT rédigés depuis l'introduction du dernier modèle en 2015 et pourrait être limité à une zone géographique ou à un domaine thématique donné. En fonction des résultats de cette première édition, IG/EV envisage de répéter l'examen régulièrement (tous les trois ans).

Dans la perspective de la diversification de ses produits, si les ressources le permettent, IG/EV entamera également une évaluation d'impact visant à tester le recours à des approches contrefactuelles pour évaluer l'efficacité des activités de la BEI. La première étape consistera à déterminer un sujet approprié pour ce type d'évaluation, éventuellement lié aux activités de conseil de la BEI. Les caractéristiques de l'intervention doivent garantir la faisabilité de l'exercice et les ressources mobilisées doivent être mises en rapport avec la valeur ajoutée de l'évaluation.

Enfin, IG/EV consacra des ressources à deux autres tâches importantes qu'elle doit accomplir en 2020 : le suivi des constatations et des recommandations de l'examen externe par des pairs réalisé en 2019 et la présidence du GCE. IG/EV organisera et accueillera les réunions de printemps et d'automne du GCE et assurera la coordination de toutes les initiatives et activités du groupe. Dans le cadre de la réunion de printemps, IG/EV organisera aussi une conférence plus vaste sur l'évaluation et les changements climatiques afin de favoriser les échanges entre des évaluateurs et des spécialistes des changements climatiques issus, entre autres, d'institutions de financement du développement européennes et internationales ou de banques nationales de promotion économique.

2.2 Programme de travail pour 2021

IG/EV a prévu de lancer les évaluations suivantes en 2021 :

1. une évaluation de la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes. Le lancement de cette évaluation était été initialement prévu pour 2020, de manière à garantir la disponibilité des résultats pour la révision de la stratégie prévue en 2021. Toutefois, la Banque a décidé de retarder légèrement cette révision afin de permettre aux interventions en cours de progresser davantage. En conséquence, IG/EV entamera l'évaluation en question, qui est citée dans la stratégie, un peu plus tard que prévu afin de maximiser l'utilité de ses constatations et de ses recommandations. Comme indiqué dans le programme de travail pour 2019-2021, cette évaluation répondra à des objectifs en matière d'obligation de rendre compte et comprendra un important volet formatif. Conformément à l'objectif de la stratégie qui est de changer la culture du Groupe BEI, une approche participative sera adoptée. Les approches participatives sont en effet reconnues comme étant les outils les plus appropriés pour faciliter la gestion des changements. Cette évaluation débouchera très probablement sur l'établissement d'un rapport thématique et contribuera également au renforcement de la culture d'évaluation au sein du Groupe BEI ;
2. une évaluation du Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI) du Groupe BEI. En 2018-2019, la Banque a travaillé à la mise en place d'un cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI) de la BEI. Le MAI incorpore en un seul cadre les deux régimes coexistant actuellement, à savoir, l'évaluation selon les trois piliers (« 3P ») pour les opérations dans l'Union européenne et le Cadre de mesure des résultats (« REM ») pour les opérations hors de l'UE, en tenant compte des différents contextes. L'objectif visé est d'améliorer l'évaluation et la présentation de l'additionnalité des opérations de financement de la BEI, et donc d'aider la Banque à mieux déterminer comment son action en tant qu'institution publique change effectivement la donne pour les citoyens de l'UE et à mieux communiquer à cet égard. En 2021, la nouvelle méthodologie, dont la mise à l'essai a reçu le feu vert du Conseil d'administration en décembre 2019, aura été appliquée pendant plus d'un an déjà. IG/EV devrait ainsi pouvoir effectuer une première évaluation de la conception, de la mise en œuvre et de la gouvernance du nouveau cadre ;
3. une évaluation de l'activité de la BEI liée à la migration. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoyait déjà de traiter de l'initiative Résilience économique (IRE) en 2021. Outre le fait qu'elle permettrait de remplir les diverses obligations en matière d'évaluation déjà citées dans le programme pour 2019-2021, cette évaluation s'avérerait très utile pour rendre des comptes et offrir des possibilités d'apprentissage sur un aspect important de l'activité de la Banque. L'IRE repose sur deux mandats : le Mandat de prêt extérieur, qui accorde une garantie de l'UE, et le Fonds fiduciaire de l'initiative Résilience économique, qui regroupe les ressources des États membres afin de mobiliser rapidement des financements en faveur du voisinage méridional et des Balkans occidentaux pour leur permettre d'absorber et de gérer les crises et les chocs (comme la crise des réfugiés en Syrie), tout en maintenant une croissance solide. À ce jour⁴, des contrats d'un montant total de 3,8 milliards d'EUR à l'appui de près de 40 projets ont été signés dans le cadre de l'IRE. Pour assurer une couverture adéquate des activités de la BEI liées à la migration, l'évaluation de l'IRE pourrait être élargie de manière à inclure également le paquet « migration » (800 millions d'EUR) de la Facilité d'investissement ACP au titre de l'Accord de Cotonou. Il est probable qu'elle se présente sous la forme d'une évaluation thématique ou encore d'une évaluation d'un groupe de projets ;
4. une évaluation d'un groupe de projets dans le domaine de l'énergie ou de l'eau et de l'assainissement. Le soutien au secteur énergétique demeure un domaine d'activité important pour la Banque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne. La

⁴ À la mi-novembre 2019.

nouvelle politique de prêt de la BEI, approuvée par le Conseil d'administration de la BEI en novembre 2019, illustre clairement l'importance de ce secteur. De même, l'accès à une eau salubre et à l'assainissement reste une préoccupation dans de nombreuses régions du monde, un défi que la BEI contribue à relever. Eu égard à l'ambition qu'a la BEI de renforcer son rôle de « banque européenne du climat », les domaines de l'énergie et de l'eau continueront tous deux de recevoir son soutien. Comprendre ce qui a fonctionné ou non dans le cadre d'opérations passées est essentiel pour garantir l'amélioration des opérations. Si IG/EV prendra la décision finale à ce sujet lors de l'étude de cadrage envisagée pour fin 2020, l'évaluation d'un groupe de projets dans le domaine de l'énergie pourrait constituer une pièce majeure de l'évaluation de la nouvelle politique énergétique, qui est prévue pour 2022 (cf. la section 2.3 plus bas) ;

5. une évaluation des activités de conseil de la BEI. IG/EV entend évaluer les activités de panachage et de conseil au moins une fois tous les deux ans. La dernière évaluation complète d'IG/EV ayant trait à ce thème portait sur l'assistance technique de la BEI à l'extérieur de l'Union européenne de 2003 à 2012. Elle a été publiée en 2014. Plusieurs évaluations d'IG/EV publiées ces dernières années ont toutefois abordé les activités de conseil, notamment la récente évaluation de l'activité de la BEI au titre de ses mandats et l'évaluation en cours sur le FFATPO. IG/EV envisage également de lancer une évaluation d'impact sur les activités de conseil en 2020, si les ressources le permettent. En outre, étant donné qu'elles relèvent la plupart du temps de mandats de la BEI, les activités de conseil de la Banque font régulièrement l'objet d'évaluations et d'audits de la performance. Compte tenu de tous ces facteurs, IG/EV décidera l'année prochaine quelle activité relevant des services de conseil de la Banque bénéficierait le plus d'une évaluation.

2.3 Thèmes potentiels du programme de travail pour 2022

En 2022, IG/EV entamera quatre ou cinq nouvelles évaluations ou examens. Elle choisira les thèmes dans la liste ci-dessous. Les évaluations seront examinées plus en détail avec les principales parties prenantes (services de la BEI et du FEI, instances dirigeantes) et précisés dans les prochaines versions du programme de travail à horizon mobile d'IG/EV.

- Une **évaluation thématique axée sur le FEI**. Après l'évaluation du Mandat rehaussement de crédit, qui devrait s'achever en 2020, IG/EV choisira un nouveau sujet parmi ceux qu'elle a définis comme importants, mais moins évalués, lors d'un exercice de cartographie réalisé fin 2018 (par exemple, le Mandat Ressources en capital-risque) ou parmi de nouveaux thèmes d'intérêt (comme l'octroi de garanties et de contre-garanties plafonnées à des intermédiaires financiers qui accordent des prêts au titre du programme Erasmus+).
- Une évaluation de l'action de la BEI à **l'extérieur de l'Union européenne**. Le thème précis sera déterminé lorsque davantage de précisions auront été données quant à la position et à l'activité de la BEI au sein de la nouvelle architecture européenne de financement du développement.
- Une évaluation du soutien de la BEI en faveur de **l'environnement**. Selon le programme de travail d'IG/EV pour 2019-2021, le lancement de cette évaluation est prévu en 2021. Cette date a été reportée à 2022 pour faire en sorte que l'évaluation soit pertinente et utile dans le contexte des nouvelles ambitions de la Banque en matière de changements climatiques et de viabilité environnementale.
- Une évaluation de l'objectif de politique publique de la BEI dans le domaine de **l'innovation**. La dernière évaluation d'IG/EV sur un thème connexe a été publiée en 2015 (Évaluation du soutien de la BEI en faveur de l'économie de la connaissance).

- Une évaluation du soutien de la BEI aux **partenariats public-privé (PPP)**, initialement prévue dans le programme de travail pour 2020, mais reportée en raison des priorités plus pressantes apparues lors du processus de consultation engagé en 2019.
- Une évaluation des **activités spéciales** et (ou) des **nouveaux produits financiers** (dont les instruments d'apports de fonds propres et de quasi-fonds propres), initialement prévue dans le programme de travail pour 2020 mais reportée pour les mêmes raisons que l'évaluation des PPP et parce que d'autres évaluations prévues (par exemple, celles sur le soutien du Groupe BEI aux PME et sur le FEIS 2.0) sont susceptibles de couvrir en grande partie ces mêmes domaines.
- Une évaluation de **la politique de prêt dans le secteur de l'énergie** approuvée par le Conseil d'administration de la BEI en novembre 2019. D'ici 2022, IG/EV espère pouvoir évaluer la pertinence de cette politique ainsi que des résultats qui s'en dégagent.
- Une évaluation de **l'alignement du portefeuille de la BEI sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat**. Le Groupe BEI a annoncé son intention de veiller à ce que d'ici la fin de 2020, tous ses financements contribuent directement à l'action pour le climat et à la viabilité environnementale ou qu'ils soient tous alignés sur l'Accord de Paris. Étant donné l'importance de cet engagement et le calendrier serré, IG/EV s'entretiendra avec les principales parties prenantes, notamment les services, la direction et le Conseil d'administration, quant à savoir si cette évaluation doit commencer plus tôt.

ÉVALUATION DES OPÉRATIONS

Rapport d'activité 2019 et programme de travail pour 2020-2022

Avril 2020



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE



OPERATIONS
EVALUATION

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
☎ +352 4379-22000
www.eib.org – ✉ info@eib.org

Évaluation des opérations
✉ [EValuation@bei.org](mailto:Evaluation@bei.org)
www.bei.org/evaluation